

# Le Conseil national et le PLR se prononcent en faveur de peines plus sévères

Berne, le 24 septembre 2014

**Communiqué de presse**

## Le Conseil national et le PLR se prononcent en faveur de peines plus sévères

Maintenant, c'est au Conseil des Etats d'accepter un droit pénal efficace

---

**Le groupe parlementaire libéral-radical s'est impliqué aujourd'hui au Conseil national pour assurer un droit des sanctions efficace dans le Code pénal et a été entendu. Les courtes peines privatives de liberté seront réintroduites et les peines pécuniaires n'auront plus la priorité face aux autres peines. Christian Lüscher, vice-président du PLR, a clairement exprimé l'objectif de cette loi : «Il faut que l'effet de prévention générale fonctionne pour la société et que l'effet de prévention spéciale fonctionne pour le condamné; cela signifie que le condamné doit être prévenu de commettre une nouvelle infraction. » Le Conseil des Etats doit désormais prendre ses responsabilités et accepter la ligne du Conseil national visant un durcissement des sanctions.**

Déjà en 2008, le groupe parlementaire libéral-radical voulait remédier au problème des jours-amende avec une initiative parlementaire ([08.431](#)). Si les peines pécuniaires sont adaptées face à certains délits, elles ne sont malheureusement pas dissuasives dans de nombreux cas. La révision du droit des sanctions correspond donc aux exigences du groupe parlementaire libéral-radical, qui demandait de combler urgemment ces lacunes du Code pénal. Le *PLR.Les Libéraux-Radicaux* salue la décision prise aujourd'hui par le Conseil national, qui a maintenu les durcissements adoptés lors de la session d'automne 2013.

### Réintroduction des courtes peines privatives de liberté

Afin de combler les lacunes actuelles, la révision prévoit la réintroduction de courtes peines de prison et la limitation des jours-amende à une peine maximum de 180 jours au lieu de 360 jours. Le PLR est convaincu que cette peine augmentera l'effet dissuasif sur les criminels.

Le PLR soutient la volonté du Conseil national d'abandonner la priorité des jours-amende, de sorte que les juges puissent décider au cas par cas de la juste peine à infliger aux criminels. Il faut également saluer le choix d'instaurer un montant minimal pour ces jours-amende fixé à CHF 30 par jour et un délai de paiement raccourci à six mois.

### Le PLR est pour un durcissement du droit pénal

Avec la révision du droit des sanctions, le droit pénal actuel sera durci et permettra une l'imposition de peines adaptées et

## Le Conseil national et le PLR se prononcent en faveur de peines plus sévères

efficaces. Le groupe parlementaire libéral-radical s'oppose au projet adopté par le Conseil des Etats lors de la session d'été et s'engage pour une réforme rigoureuse du droit des sanctions. Cette révision offrira une plus grande sécurité pour les citoyennes et les citoyens. Liberté, cohésion et innovation – **par amour de la Suisse.**

---

### Contacts:

• Christian Lüscher, vice-président, 079 355 37 52

• Pia Guggenbühl, cheffe de la communication, 079 566 60 10

• Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48